



Village fleuri "4 fleurs"

Le P'tit Frambaldéen

JANVIER 2017 N° 4

Le mot du Maire

Cérémonie des vœux de la Municipalité le 06 Janvier 2017

Notre traditionnelle cérémonie des vœux est le rendez-vous incontournable du début d'année, Le Conseil Municipal et votre serviteur sont particulièrement ravis de vous recevoir ce soir.

2016 fut une année riche en événements. Nous avons eu pêle-mêle : La Normandie réunifiée, le Brexit au Royaume uni, l'élection du nouveau Président des États Unis.

Plus dramatique, nos populations continuent de subir les attentats à répétitions du groupe Islamiste. De leur côté, assaillies par un déluge de bombes, les familles Syriennes fuient leur terre natale pour sauver ce qui leur reste de plus cher au monde : leur vie. Nous devons faire preuve de solidarité face à ce malheur et mettre en œuvre avec nos moyens, tout dispositif pour accueillir cette population en détresse.

Au plan intercommunal à part le projet touristique autour de La Vélofrancette ce fut une année sans enjeu puisque plombée par le passage en force des décisions prises par Mme La Préfète, de regrouper certains de nos territoires en oubliant la logique des bassins de vie. Depuis ce premier Janvier, nous faisons partie intégrante de la CDC Andaine-Passais.

Au plan Communal, les travaux prévus ont eu un certain retard puisque retardés par la lenteur des attributions de subventions, mais notre plus belle satisfaction fût la réouverture du bar-restaurant et l'accueil d'une famille belge dans notre Commune : la famille Henry. Les travaux du logement devraient être terminés pour le début de la saison touristique. Vous avez pu également remarquer la pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques financée par le SE61, la réalisation du trottoir rue des Tisserands touche également à sa fin.

En ce début d'année vous allez pouvoir observer les travaux de curage des bassins de sédimentation du plan d'eau puis le ré-ensablement du sentier pédestre qui l'entoure, les allées du parc derrière la Mairie le seront également. Ces travaux ne sont pas que embellissement et confort pour les touristes, ils permettront de mieux gérer la pousse des herbes. Car comme vous le savez, depuis ce 1er janvier, l'utilisation des produits phytosanitaires est formellement interdite dans les lieux accueillant du public.

C'est un énorme challenge à relever car une petite commune avec autant d'embellissement que St-Frambault n'aura pas les moyens financiers pour faire face au surcroît de main-d'œuvre.

J'en appelle au bénévolat de nos jeunes retraités et des autres générations bien entendu. Certains appellent cela les journées du citoyen, appelons les comme on veut mais soyez convaincus que sans votre solidarité, notre village ne pourra demeurer bien longtemps ce qu'il est aujourd'hui.

St-Frambault est devenu l'un des plus beaux Villages Fleuris de France à l'initiative de ses habitants, il doit le rester sous l'impulsion des mêmes acteurs, sous peine de mourir dans l'anonymat comme bon nombre de villages ruraux aujourd'hui.

Chacun d'entre nous doit prendre ses responsabilités.

- 1 Le mot du Maire
- 2 Recensement de la population frambaldéenne
- 3
- 4 Compte rendu du Conseil Municipal du 17 octobre
- 5
- 6
- 7
- 8 Compte rendu du Conseil Municipal du 21 novembre
- 9
- 10 Information / Service Eau Potable *****
Banque de France *****
40 Ans Club de l'Amitié
- 11 Mobilité Electrique
- 12 La nouvelle CDC se nomme CDC Andaine - Passais *****
Le Père Noël à St Frambault
- 13 Autorisation de sortie du territoire
- 14 Remise des prix pour les concours des Drôles de Jardins et du fleurissement 2016
- 15 Bulletin d'inscription
- 16 Etat Civil 2016 *****
Concours d'épouvantails *****
Chasse aux oeufs *****
Dates à retenir



Ma-

rie -

Place de l'église 61350 Saint-Frambault / Téléphone : 02.33.38.32.22

Fax : 02.33.38.02.47 / e-mail : accueil@saint-frambault.com Site internet : www.saint-frambault.com

Ouvert du Mardi au Samedi de 9h00 à 12h00

Revenons à nos projets. Au cours du premier semestre 2017, conformément au programme qu'on s'était établi, vous verrez apparaître plusieurs concrétisations. Une aire de jeu pour enfants auprès de notre salle des Fêtes, un terrain Multisports qui servira à la fois à la population, aux campeurs mais également aux groupes de séjours pouvant être accueillis par notre Gîte de Bellevue. Vous verrez apparaître une signalétique touristique totalement renouvelée, 3 bornes WIFI facilitant la connexion Internet ainsi qu'une multitude de supports à vélos ; cyclotouristes obligent.

Pour tenir compagnie à nos deux foudres, vont arriver 4 autres logements atypiques ayant la forme de ruches géantes pouvant héberger, chacune, 4 personnes (concept totalement inédit)

Comment avons nous fait pour financer tout cela?

Toutes les instances ont été mises à contribution. L'union européenne, La région Normandie, Le Département de L'Orne, La Communauté de Communes du Bocage de Passais et enfin, une réserve Parlementaire généreusement proposée par notre Député M.Pueyo.

Nos travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite vont commencer cette année, par la salle polyvalente.

Coté fonctionnement, deux choses nous chagrinent, un débit internet désastreux, Orange engage des travaux d'opticalisation sur nos sous-répartiteurs et nous assure d'un grand changement dans les mois à venir.

Notre grande bâtisse qui menace de s'écrouler au carrefour principal, la procédure d'expropriation en vue de son arasement suit son cours.

Côté Saison 2017, de nouvelles animations complèteront nos traditionnelles guinguettes et Flories d'Antan, nous les évoquerons dans notre bulletin. Je tiens à cette occasion à remercier tous nos bénévoles sans qui tous ces évènements n'existeraient pas.

Puisque l'on est dans les remerciements, je tiens à féliciter l'ensemble de notre personnel qui œuvre avec une grande assiduité et dans une ambiance très sereine.

A ce propos, vous avez pu entrevoir deux nouvelles têtes dans l'effectif de cette année.

Il s'agit de M. Alain Beaupère qui a été embauché pour le développement de notre accueil touristique, les effets se sont déjà fait sentir quant à la fréquentation du camping.

Et puis, vous allez faire la connaissance de notre nouveau jardinier, M. Antoine Greffe qui remplace Mme Claire Guesney. Je leur souhaite plein de réussite dans leurs initiatives.

Enfin, au niveau de la communication, nous allons investir dans un nouveau site internet qui deviendra un meilleur outil de promotion pour notre petite cité de renom.

Je ne vais pas mobiliser plus longtemps votre attention, si ce n'est pour vous souhaiter, au nom du Conseil Municipal de St-Frambault réuni autour de moi ce soir, et à tous ceux qui vous sont chers, une très belle année 2017.

Qu'elle vous apporte sérénité, joie, bonheur, santé et réussite dans votre vie .

RECENSEMENT DE LA POPULATION FRAMBALDÉENNE

Madame, Monsieur, sur la période du 19 Janvier au 18 Février 2017, vous allez recevoir la visite de nos agents recenseurs, Isabelle GOUSSIN et Sandrine CAMPIN. Elles sont tenues au secret professionnel et au devoir de confidentialité. Nous vous demandons le leur réserver votre meilleur accueil. Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous. Vos réponses sont protégées par le secret statistique.

Ce recensement permet de déterminer la population officielle de notre commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget de notre commune. Plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante et plus grands seront les moyens financiers pour répondre aux besoins de la population.

Nous comptons sur votre participation et vous adressons nos plus sincères remerciements.



Compte rendu du Conseil Municipal du 17 octobre

PROPRIÉTÉ HÉROUIN : DÉCLARATION D'ABANDON MANIFESTE

Suite à l'arrêté de péril imminent resté sans suite, la commune a engagé une procédure d'abandon manifeste et établi le procès verbal provisoire le 8 juillet dernier. Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que nous sommes arrivés au terme de la procédure d'abandon provisoire et qu'il a établi le procès-verbal définitif d'abandon manifeste.

Vu les articles L 2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Vu le rapport d'expertise réalisé par Monsieur LERICHE Daniel, désigné par le Tribunal Administratif de CAEN et enregistré le 23 mars 2016.

Vu le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste du 8 juillet 2016 concernant l'immeuble sis au bourg de SAINT-FRAIMBAULT (Orne), cadastré section R n°43 et 44.

Vu la notification effectuée le 15 juillet 2016 à Madame HEROUIN Brigitte et copie de celle-ci adressée à Maître LEBORGNE.

Vu le procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste du 14 octobre 2016.

Vu l'estimation de ce bien réalisée par la Direction des services fiscaux et évaluant sa valeur vénale à 5 970 €

Considérant que les procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif les 8 juillet 2016 et 14 octobre 2016 relatifs à l'immeuble sis au bourg de SAINT-FRAIMBAULT (Orne), cadastré section R n°43 et 44, n'ont fait l'objet d'aucune suite de la part du propriétaire. En effet, le propriétaire n'a exécuté aucun des travaux prescrits dans les trois mois suivant la notification et la publication du procès-verbal provisoire, ni depuis l'intervention du procès-verbal définitif.

Considérant qu'il y a lieu d'engager la procédure d'expropriation dans l'intérêt général de la commune et de ses habitants.

Considérant que cet immeuble, après son acquisition par la Commune, pourrait être démoli dans le but de procéder à l'aménagement du carrefour pour sécuriser la circulation des véhicules et des personnes.

Le Conseil Municipal décide qu'il y a lieu de déclarer l'immeuble sis au bourg de SAINT-FRAIMBAULT (Orne), cadastré section R n°43 et 44, en état d'abandon manifeste, que l'immeuble abandonné pourra être démoli dans le but de procéder à l'aménagement du carrefour pour sécuriser la circulation des véhicules et des personnes, d'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dudit immeuble dans les conditions prévues à l'article L 2243-4 du CGCT et par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

LOYER DU LOGEMENT 22 RUE ABBÉ ANDRÉ JOLLY

Ce logement est conventionné par l'Etat jusqu'au 30 juin 2032 et soumis à condition :

Logement loué à des familles dont les revenus sont inférieurs ou égaux à 60% du plafond des ressources des bénéficiaires de la législation sur les H.L.M. conformément à l'arrêté du 29 juillet 1987 modifié.

Des travaux de peinture et de rénovation des sols ont été réalisés pour un montant de 7 747.05 € TTC et que le montant du loyer appliqué aux derniers locataires était de 266 € par mois.

Il s'agit d'un logement de type F2, d'une superficie de 52 m².

Le changement d'une fenêtre sera prévue au budget 2017, voir si possibilité de subvention.

Le Conseil Municipal fixe à 270 € le loyer mensuel de ce logement.

DROIT D'EMPLACEMENT POUR UN DÉBALLAGE

M le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de vente au déballage et propose de fixer un tarif pour l'avenir.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2, les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire. Ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Le Conseil Municipal décide de fixer la redevance pour une vente au déballage à compter de ce jour à 30 € forfaitairement pour une journée.

TRAVAUX DE VOIRIE CDC 2016

Le Conseil Municipal avait été informé du mauvais état de la route de la Source. Il avait demandé de chiffrer le coût de cette réparation et de voir les travaux à différer pour ne pas dépasser le quota 2016. L'estimation fournie par la DDT pour ces travaux s'élève à 34 360 € HT.

Rappel du quota 2016 : 42 068.76 €

	DCM 2016-058 du 29/06/2016	Nouvelles propositions
Fiche 1 Voie communale n° 14 Launay	7 803.00 € HT	Reporté
Fiche 2 Voie communale n° 104 (Entre RD 223 et RD 829)	2 734.50 € HT	2 734.50 € HT
Fiche 3 Voie communale n° 206 (Entre RD24 et VC 15)	1 416.00 € HT	1 416.00 € HT
Fiche 5 Voie communale n° 13 « Tessé »	1 915.00 € HT	1 915.00 € HT
Fiche 6 Voies communales n° 202 et 10 (RD 24 vers le Pont Richard)	28 969.00 € HT	34 360.00 € HT
La Dictière (suite problème blaireaux)		702.50 € HT
TOTAL	42 837.50 € HT	41 128.00 € HT

le Conseil Municipal décide de la réalisation des travaux tels que présentée ci-dessus, et demande à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à la CdC du Bocage de Passais.

Afin d'envisager les orientations 2017, Monsieur le Maire demande à la Commission Voirie de préparer pour le prochain Conseil Municipal la programmation des travaux à envisager. En parallèle, il demande aussi de faire un état des lieux des panneaux de signalisation des lieux-dits.

CAMPING : AMÉNAGEMENT ET LOGISTIQUE

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion programmée avec Christophe CICHY, Emmanuel CANU et Alain BEAUPÈRE le 14 septembre sur les orientations 2017.

PUBLICITÉ :

Parution sur sites payants coût total estimé à 500 €

Camping annuaire

Annuaire-tourisme et voyage

Les campings de France

Camping et nature

Annuaire des locations

Camping-annuaire

FFCC...

Le montant total devra être examiné en fonction du budget de la Régie Tourisme et Loisirs et de ses priorités. Une inscription indispensable reste primordiale, celle de la Fédération Française de Camping et de Caravaning d'un coût de 50 € qui doit être faite en septembre.

CENTRALES DE RÉSERVATIONS :

L'objectif est d'être adhérent à des centrales qui s'occupent de gérer les réservations où les clients peuvent y déposer leurs commentaires.

Trip Advisor

Booking.com

FFCC

Les centrales se rémunèrent en prenant une commission sur le coût de la location, en contrepartie on apparaît sur d'autres sites de références. La commission est de 3 % sur les locations. Les centrales encaissent l'argent des clients et le reverse au propriétaire tous les mois commission déduite.

ADHÉSIONS :

VACAF : agréer le camping auprès de la CAF et ainsi être référencé en tant que lieu d'accueil des familles et organismes de vacances pour enfants. Aucun centre n'est agréé dans le département de l'Orne.

LABELLISATIONS :

NORMANDIE QUALITÉ TOURISME : 10 €/an/emplacement

ACCUEIL VÉLOS : 200 € pour trois ans

CLASSEMENT 3 ÉTOILES DU CAMPING.

Bien plus qu'un outil de communication, le label a pour objectif d'attirer et de rassurer les vacanciers. Cela permet de mettre en avant la spécificité de l'établissement d'accueil garantissant le respect d'un cahier des charges spécifique à l'activité (Accueil Vélos). Accueil Vélos est effectif depuis 2016, Saint-Fraimbault étant sur l'itinéraire de la « Vélo Francette ». Les autres labels peuvent être étudiés une fois l'aménagement du camping finalisé (hébergements insolites, aménagement du terrain...)

PROJETS 2017 :

Alléger la signalétique de l'entrée du camping : panneau sens interdit, double armoire d'affichage, jardin insolite et parking handicapés, panneau « Aimez nos enfants, roulez doucement merci ». Repositionner le panneau « Camping Les Chauvières ».

Délimiter les emplacements camping. Surface 80 m²- Estimation 1 654 € HT

Fleurissement Aire de Camping-Car

Tarif Aire de Camping-Car : entrée 2 €. Eau : 2 €

Terrain de Tennis à refaire

Flyers et site internet camping : à voir après agencement du camping

Création événementiels 2017 : peinture, sculpture, pêche

Agencement du « Point I » en « Accueil Camping » et « Office de Tourisme » : WI-FI, ameublement, fleurissement ...

CAMPING : TARIF 2017

Monsieur le Maire rappelle les tarifs du camping appliqué en 2016 et qu'une augmentation avait été pratiquée par rapport à 2015

	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Pour 1 ou 2 personnes (gratuit jusqu'à 7 ans)	6.00 €	10.00 €
Par personne supplémentaire	2.20 €	3.00 €
Electricité	2.20 €	2.50 €
Garage mort en saison	3.20 €	3.25 €
Garage mort hors saison	1.10 €	1.10 €
Foudre La nuitée pour 2 personnes maximum	30.00 €	30.00 €

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs pratiqués en 2016 pour le terrain de camping. Monsieur le Maire fait part d'une nuisance sonore due à la location de la Salle Polyvalente cet été au camping et demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir à une solution.

Aire de camping-car : Monsieur le Maire indique que le monnayeur pour l'eau est cassé, ainsi les camping-caristes se servent à volonté. D'autre part, ils sont de plus en plus autonomes et donc demandent de moins en moins de branchements électriques. Le prix de l'entrée est de 1 €.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de reporter cette délibération concernant les tarifs 2017.

DEMANDE DE GOUDRONNAGE D'UN CHEMIN RURAL

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Maurice LENORMAND domicilié au lieu-dit « le Grand Bois » demandant l'autorisation de goudronner à ses frais sans aucune compensation de la Commune une partie du chemin rural n° 25.

Monsieur le Maire va prendre l'arrêté correspondant et précise que les futurs travaux d'entretien seront à la charge de M. LENORMAND

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 21/09

Monsieur le Maire indique aux Membres du Conseil Municipal que cette Commission avait pour objectif de situer l'implantation des jeux pour enfants et le terrain multi activités au niveau du camping :

- . Jeux pour enfants : utilisation de la fosse existante,
- . Terrain multi-sports : le long de la haie délimitant l'entrée du camping.

AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE ET MODERNISATION DU CAMPING
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CONTRAT
CADRE D'ACTION TERRITORIALE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement touristique et de modernisation des équipements du camping à SAINT-FRAIMBAULT. Les investissements concernent la remise à niveau de la signalétique et la création d'une aire de jeux et d'un terrain multisports.

Le coût de l'opération est de 65 404,15 € HT

Le plan de financement est le suivant:

Dépenses :

Travaux :	23 985,50 € HT
Fournitures aire de jeux, terrain multisports et panneaux signalisation :	40 368,65 € HT
Prestation Ingénierie 61 :	1 050,00 € HT
Total:	65 404,15 € HT

Recettes :

Conseil Départemental – Aide à la signalisation des sites et lieux à caractère touristique	3 457,03 € (soit 5,29 %)
Région Basse-Normandie - CCAT	32 702,08 € (soit 50 %)
Commune (emprunt et fonds propres)	29 245,05 € (soit 44,7 %)
Total:	65 404,15 € HT

Le C.M. adopte le plan de financement proposé et sollicite une subvention de 32 702,08 € auprès de la Région au titre du Contrat Cadre d'Action Territoriale du Pays du Bocage.

CONTRAT DE RURALITÉ

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la mise en place d'un contrat de ruralité par l'Etat. Monsieur le Maire a demandé la constitution d'un groupe de travail qui s'est réuni une 1^{ère} fois le 19 septembre pour lister tous les projets susceptibles de rentrer dans ce contrat. Lors de la 2^{nde} réunion en date du 28 septembre, en présence de Monsieur FAUCONNIER du GIP ADECO Pays du Bocage, la liste a été revue et arrêtée aux projets suivants : Boulangerie, Salle du patronage, le Tour du plan d'eau, l'aménagement du Point I et une serre pédagogique à Bellevue. Lors de la réunion à la CdC du Bocage de Passais, le 13 octobre, seul le projet de la Boulangerie a été retenu pour une enveloppe évaluée à 450 000 €, financé à hauteur de 50%.

ASSOCIATION GÉNÉRATION MOUVEMENT :
DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal décide d'accorder la gratuité, hors charge de la salle polyvalente à l'Association Génération Mouvement à titre exceptionnel pour l'organisation de leur concours de belote à but caritatif le 5 décembre prochain. Le Conseil Municipal soulève quand même le problème du créneau horaire de mise à disposition le lundi matin, en raison du ménage qui devra être effectué après la location de la Salle le week-end du 3 décembre.

CNVVF : COTISATION 2017

Suite au courrier reçu concernant le système de financement associatif de l'association, cotisation obligatoire de ses membres adhérents, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite toujours adhérer au label « Villes et Villages Fleuris ».

La cotisation est fonction du nombre d'habitants et s'élève à 90 €.

Les Membres du Conseil Municipal décident de continuer à adhérer à ce label.

FUSION DE LA CDC DU BOCAGE DE PASSAIS
AVEC LA CDC DU PAYS D'ANDAINE

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la fusion de la Cdc du Bocage de Passais avec la Cdc du Pays d'Andaine au 1^{er} janvier prochain.

Un comité de pilotage a été créé et s'est réuni le 4 octobre dernier. Il convient dans un premier temps d'étudier conjointement : les compétences, les finances et la gouvernance aussi bien politique qu'administrative et technique.

CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL AU 1^{ER} JANVIER 2017

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'accepter la proposition suivante :

Assureur : SOFAXIS/CNP

Durée du contrat : quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2017

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis.

L'assiette de cotisation est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension et d'éventuelles composantes additionnelles retenues telles que :

- . la nouvelle bonification indiciaire,
- . le supplément familial de traitement,
- . l'indemnité de résidence,
- . les charges patronales,
- . les indemnités accessoires maintenues par l'employeur pendant les arrêts de travail.

Les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Les événements assurés sont le décès, l'accident de service et la maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique), l'incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire, temps partiel thérapeutique), la maladie de longue durée et la longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office), la maternité, l'adoption et la paternité.

La formule de franchise et le taux de cotisation retenu sont :

Tous risques sans franchise sauf franchise 10 jours fermes par arrêt en Maladie ordinaire : **4.60 %**

Ensemble des garanties :

Décès, Accidents de service, maladies imputables au service (y compris temps partiel thérapeutique), Longue maladie, longue durée (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office), Maternité, paternité, adoption, Incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire).

Les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires de droit public (Affiliés à l'IRCANTEC):

Les événements assurés sont l'accident de service et la maladie imputable au service, la maladie grave, la maternité, l'adoption et la paternité, la maladie ordinaire.

La formule de franchise 10 jours fermes par arrêt.

Le taux de cotisation retenu est : **1 %**

Le Centre de Gestion de l'Orne, établissement public indépendant de l'assureur, prend en charge la gestion du contrat groupe assurance statuaire dont la mission se décompose comme suit :

vérification des bases de l'assurance servant au calcul de la cotisation afin qu'elle soit en corrélation avec les effectifs de la collectivité,

aide à la constitution des dossiers de demande d'indemnisation (vérification des pièces justificatives, relance pour obtenir les pièces manquantes),

traitement des prestations,

- **conseil pour la gestion des services associés** (expertises, contre-visites, recours contre un tiers responsable, accompagnement psychologique, prévention...).

La contrepartie de ces prestations donnera lieu à un versement additionnel de **0.25 %** de la masse salariale déclarée des agents couverts par l'assurance statutaire.

Les relations entre la collectivité/établissement et le Centre de gestion seront formalisées par une convention de gestion. Cette convention restera en vigueur tant que la collectivité/établissement sera adhérente au contrat groupe d'assurance statutaire.

Article 2 : le Conseil Municipal autorise le Maire à adhérer au présent contrat groupe assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents, fonctionnaires affiliés ou non affiliés à la CNRACL et non titulaires souscrit par le CDG 61 pour le compte des collectivités et établissements de l'Orne, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de gestion du contrat groupe assurance statutaire avec le Centre de Gestion de l'Orne.

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 Novembre

DEMANDE D'ÉCHANGE DE TERRAIN PAR MONSIEUR GOSSELIN

Monsieur le Maire expose le projet de Monsieur GOSSELIN aux membres du Conseil Municipal : Monsieur GOSSELIN souhaite acquérir la propriété de M. et Mme RON NORMAN jouxtant la sienne et démolir le bâtiment existant sur celle-ci. Il demande l'accord de la Commune avant l'acquisition. Dans un autre temps, il souhaite un échange de terrain avec la Commune pour modifier sa propriété.

le Conseil Municipal donne son accord pour cet échange et la démolition à venir du bâtiment.

TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Suite au dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire avait demandé aux Membres de la Commission de lui remettre l'état des chemins à soumettre au budget 2017 et de vérifier l'état de la signalétique des lieux-dits.

Panneaux de signalétique des lieux-dits : Les membres du Conseil Municipal proposent que les agents techniques réalisent l'audit sur la totalité et qu'il soit passé un marché à tranches sur 4 ans. En ce qui concerne les travaux de voirie, Monsieur le Maire rappelle les travaux en reste à réaliser : Launay pour 7 803 € HT et les Bordeaux pour 5 799.50 € HT.

Chemins prioritaires :

Pont Chenu (de la rivière vers la route de la Guérinière),
Route de la Poulardière vers la Chesnaie
Route de la Dictière au terrassement des blaireaux
La Terrinière CR112
Vauchaton vers la route de Passais-Saint-Siméon C10
Route de Martigny
Roirie Mancelle (arrasement)
Route touristique (descente)

Bouchage de trous :

Village Chantel, La Danvelaie, Route de Launay, Vauchaton

Monsieur le Maire va demander le chiffrage de ces différents travaux.

LOTISSEMENT DE L'ORRIÈRE : NOUVELLE TRANCHE

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'une somme de 20 000 € est inscrite au budget depuis 2 ans, sans aucune action et voudrait connaître leur position pour le Budget 2017.

Il rappelle que le projet concerne la création de 11 parcelles et que le lancement de l'étude engage la réalisation des travaux dans les années à venir.

Ce projet sera étudié lors du Budget 2017, après avoir eu connaissance des capacités financières de la Commune.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : RECRUTEMENT DE 2 AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que le recensement de la population de SAINT-FRAIMBAULT aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Christine JOUBIN a été désignée Coordonnatrice Communale.

Mesdames CAMPIN Sandrine et GOUSSIN Isabelle ont répondu favorablement à notre proposition d'agents recenseurs.

ESPACES VERTS : RECRUTEMENT

Monsieur le Maire informe que le candidat retenu est monsieur GREFFE Antoine.

Il précise, qu'au vu de la délibération du 12 septembre dernier, Monsieur GREFFE Antoine va être recruté en tant qu'agent contractuel pour une durée d'un an sur le grade d'Agent de Maîtrise au 2^{ème} échelon.

ASSAINISSEMENT DE SAINT-FRAIMBAULT : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE – ANNÉE 2015

Monsieur le Maire commente le rapport 2015 sur le prix et la qualité du Service Assainissement :

	Exercice 2014	Exercice 2015	% évolution
Abonnés	131	141	+ 16.80 %
M3 facturés	8 077	8 590	+ 6.35 %
Recettes vente d'eau	18 959 €	19 691 €	+ 3.86 %

Station d'épuration : la totalité des boues produites est évacuée : 7.4 en 2015, contre 5,3 en 2014 (TMS = Tonne Matière Sèche)

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

MANDAT SPÉCIAL ÉCHANGE AVEC LE JAPON

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet est en cours avec le Japon et qu'un déplacement a déjà eu lieu sur Paris. Il propose aux Membres du Conseil Municipal de prendre une délibération définissant les modalités de prise en charge des différents frais engagés par des Conseillers Municipaux liés à cet échange.

Considérant que dans le cadre d'échanges culturels notamment lors de l'organisation des Flories d'Antan, la commune de SAINT-FRAIMBAULT souhaite nouer une collaboration avec le Japon.

Cette collaboration va engendrer des frais de déplacements, de restauration et d'hébergement pour les élus municipaux.

Afin de finaliser le projet, divers échanges seront nécessaires à son aboutissement. Le Conseil Municipal décide d'autoriser par le biais d'un mandat spécial concernant l'échange avec le Japon, tous les conseillers municipaux à participer à cet échange, et de prendre en charge les frais afférents au transport en commun, à l'hébergement et à la restauration dans la limite des frais réellement engagés sur présentation d'un justificatif, les frais kilométriques sur présentation d'un état dans les conditions définies par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils.

INDEMNITÉS DE CONSEIL ET DE BUDGET ALLOUÉES AU COMPTABLE : ANNÉE 2016

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'à la différence des années précédentes, Madame LEGRAS demande l'indemnité sur le budget principal pour tous les budgets annexes y compris ceux à autonomie financière.

Montant 2016 de l'indemnité à 100 % : 412.73 € - Indemnité de budget 2016 : 45.73 €

Depuis 2013, l'indemnité allouée à Madame LEGRAS est versée à hauteur de 86,50%. Le Conseil Municipal, conforme à la décision prise en 2013, souhaite connaître l'évolution des dotations.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU RPI EN DATE DU 3 NOVEMBRE

Effectif rentrée septembre 2016 :

Saint Mars d'Egrenne :67 (69 en janv) - Saint-Fraimbault :21 (27 en janv) - Passais :86 (87 en janv)
Soit un effectif global de 174 élèves (183 en janvier).

Adoption du règlement intérieur

Kermesse : Dimanche 2 juillet 2017

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION DU 25 OCTOBRE

Développement du nouveau site Internet : Le projet étudié en 2015 n'étant plus adapté aux besoins de la commune, suite au développement du tourisme et de l'accueil au camping, la commission propose de contacter des développeurs de site web.

Développement page Facebook officielle : Sophie et Béatrice se chargent de développer cette page en collaboration avec Alain BEAUPÈRE.

Information / Service Eau Potable

Le secrétariat du SIAEP de Colmont, Mayenne et Varenne a été transféré dans les locaux de la Mairie d'Ambrières les Vallées en novembre 2016.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants : lundi de 14 h à 17 h - mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (Possibilité de rendez-vous le lundi matin).

Le numéro de téléphone reste inchangé : 02 43 08 27 04

Les 24 membres qui composent le syndicat ont été élus par les conseils municipaux des communes adhérentes : Ambrières les Vallées, Couesmes-Vaucé, La Haie Traversaine, Le Pas, Oisseau, Saint Fraimbault, Saint Loup du Gast, Saint mars sur Colmont, Soucé.

Parmi eux : - Marcel BARBÉ : président - Maryline TALI : vice-présidente

- Rémi LETOURNEUR, Hervé PAUMARD, Nicolas VERON, membres du Bureau

Pour l'ensemble de vos démarches (abonnement, résiliation, demande de branchement, etc), vous êtes invités à contacter la société STGS au numéro suivant : **09 69 32 69 33** (appel non surtaxé).

STGS se tient à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 18h.

En cas d'urgence, il convient de composer ce même numéro ouvert 7 jours / 7, 24 heures / 24.

Comme à l'habitude, des permanences clientèle sont organisées au moment de la facturation, en janvier et juillet. A partir de janvier 2017, elles auront lieu à la Mairie d'Ambrières les Vallées.



Nous vous informons qu'à partir du 6 février 2017, l'accueil de la banque de France d'Alençon se fera sur rendez-vous du lundi au vendredi, de 9h00 à 12 h 00 et de 13h30 à 17h00. Ainsi, pour toute demande de renseignements concernant la consultation de fichiers d'incident bancaire (FCC, FNCI, FICP), droit au compte, dépôt de dossier de surendettement... les usagers pourront désormais prendre rendez-vous soit sur le site internet de la banque de France (www.banque-france.fr) soit par téléphone au numéro suivant : 02 33 82 58 77.

Le Club de l'amitié fête ses 40 ans

Cette année 2016, le Club de l'amitié a fêté son quarantième anniversaire d'existence.

Invité au traditionnel repas de Noël du 15 Décembre, Eric LEROUX a tenu à retracer le passage des présidents successifs. Le 14 Mars 1976 M. Eugène REMANDE, Président de l'association Familles Rurales de l'époque, lança l'idée de donner une existence légale au Foyer. Le 29 Mars de cette même année, M. Florent GALLIENNE devient le premier Président. C'est en 1982 que le club prit son nom actuel.

Le rôle du Président ou de la Présidente, comme celui de tout leader, est de savoir fédérer son groupe afin d'en développer les valeurs et les motivations. Ceci, bien entendu en toute humilité mais avec un réel devoir de représentativité .

C'est ce qu'on fait, à tour de rôle:

A partir de 1978: M. Roger HATTE. De 1979 à 1982: M. Albert DEROUET.

De 1982 à 1988: M. Eugène REMANDE. De 1988 à 1989: M. Robert LEMENUET

De 1989 à 1994: ce fût Mme Anne-Marie HEROUIN qui prit le relais.

De 1994 à 2001 M. Raymond MORELLI.

Depuis 2001 jusqu'à nos jours, M. Gilbert TABURET officie à ce poste.

J'ai cru comprendre qu'il céderait le flambeau en 2017.

Assisterons -nous à des primaires avant que l'on connaisse son successeur?

En tant que premier Magistrat de la Commune de St-Fraimbault, je tiens avant tout à rendre publiquement hommage à tous ces Présidents, malheureusement disparus aujourd'hui. Je félicite votre Président en place pour sa longévité et le rôle qu'il tient avec une grande assiduité. Je lève mon verre en signe de remerciement à votre invitation, et souhaite un joyeux Anniversaire au Club de L'Amitié et une très longue vie.

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Comment utiliser une borne de recharge ?

A l'heure où les premières bornes de recharge pour véhicules électriques font leur apparition sur le territoire ornaï, nous vous présentons le modèle choisi par le Se61 ainsi que son mode d'utilisation.

Etape 1

Trouver une borne de recharge sur le département

Le projet du Se61 prévoit l'implantation de 102 bornes sur le territoire ornaï d'ici 2017. Ces bornes "intelligentes" seront repérables depuis internet via des applications smartphone "61mobility".

Localisation, disponibilité, types de charge, toutes les informations sont accessibles en un clic. Il vous suffit ensuite de rechercher une borne.

Cédric Thomas, Ingénieur en charge du déploiement des bornes.



Etape 2

Lancer une charge

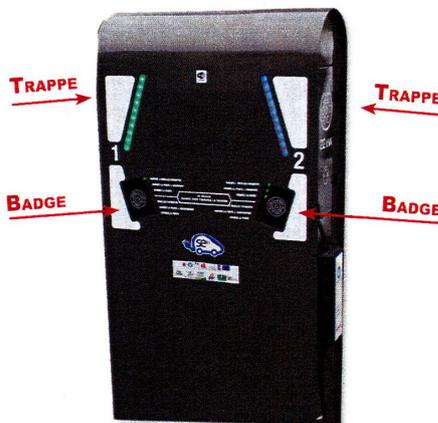
Jusqu'au 31 décembre 2017, je m'identifie soit :

- Avec un badge RFID vendu 20 € par le Se61 avec recharge illimitée.
- En scannant le QR Code situé sur la borne de recharge à l'aide d'un smartphone.
- Avec un numéro de téléphone permettant de déverrouiller la borne à distance : 01 70 39 47 64

A partir du 1^{er} janvier 2018, je m'identifie soit :

- Avec un badge RFID mais il faudra prévoir de créditer sa carte.
- En scannant le QR Code en passant par une plateforme de paiement en ligne « Paybyphone ».
- Avec une carte bleue sans contact. Des lecteurs seront installés fin 2017 sur les bornes.

- Je sélectionne ma place et je choisis le modèle de prise.
- J'ouvre la trappe et je branche mon véhicule.



Etape 3

La durée de la charge

Le Se61 a choisi d'équiper le territoire de bornes dites de « recharge accélérée ». Il faut compter **30 minutes** pour 50 km d'autonomie. Cependant l'objectif de l'infrastructure n'est pas de recharger dans la totalité. Nous sommes en présence d'un réseau dit de « réassurance » qui va permettre à l'automobiliste de compléter son autonomie afin de pouvoir finir son trajet en toute sérénité.

Etape 4

Arrêter la charge

- Avec un badge RFID : badger à nouveau pour récupérer le véhicule chargé.
 - Avec une carte bleue sans contact : passer à nouveau la carte devant le lecteur pour récupérer le véhicule chargé.
 - Avec un smartphone : scanner à nouveau le QR-Code pour récupérer le véhicule chargé.
- Je débranche mon véhicule et je referme la trappe, ce qui arrête le paiement.

Du Wifi disponible



Le réseau Wifi est en service sur les bornes, ce qui permet à toute personne située à proximité d'avoir un accès gratuit à internet. Le Se61 a signé une convention avec le Conseil Départemental. Le système d'utilisation est limité à **30 minutes de connexion**. La mise en place du service a été confiée au prestataire Engie et son partenaire Atlanteam.

Engie Ineo fournit les bornes

Le Se61 a lancé un appel d'offres public afin de choisir le prestataire qui fournira, installera et exploitera les 102 bornes du territoire ornaï. A l'issue de la procédure, c'est la société Ineo, filiale d'Engie qui a été retenue.

Combien va coûter une recharge ?

Le Se61 souhaite très rapidement harmoniser les tarifs de recharge au niveau de la Normandie. Techniquement, cette année de gratuité va permettre de connaître les habitudes des usagers et de mettre en place un modèle économique pertinent.

La nouvelle CDC se nomme CDC Andaine-Passais

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, la CDC du Bocage de Passais et la CDC du Pays d'Andaine se sont réunifiées pour former la Communauté de Communes Andaine - Passais.

Son périmètre est similaire à celui de notre nouveau canton auquel on y a ajouté St-Michel des Andaines qui est désormais en Commune Nouvelle à Bagnoles de l'Orne Normandie.

Le siège de cette nouvelle identité se situe à Juvigny Val d'Andaine.

Elle est composée de 39 membres qui ont élu en son sein, lors de la séance d'installation du 12 Janvier 2017, son Président et ses 11 Vice-présidents.

Ont été élus:

M. Henry BONEL; Président
 M. Claude LECHERBONNIER; 1^{er} Vice- président
 M. Daniel DENIS; 2^e Vice-président
 M. Didier LAUNAY; 3^e Vice-président
 Mme Chantal DUMAINE; 4^e Vice-présidente
 M. Patrick RABAGLIA; 5^e Vice-président
 M. Jean-Claude FOURQUET; 6^e Vice -président
 M. Bernard REBULARD; 7^e Vice-président
 M. Sylvain JARRY; 8^e Vice-président
 M. Henry LEROUX; 9^e Vice-président
 M. Bernard MOREAU; 10^e Vice-président
 M. Gérard VEGEE; 11^e Vice-président

Le Père Noël à St FRAIMBAULT

Le dimanche 18 décembre, l'équipe municipale avait convié les enfants, leurs parents et leurs familles à l'Arbre de Noël de notre village.

Le Père Noël, très débordé à cette période, avait réussi à se libérer pour être parmi nous.

C'est donc autour d'une amusante pièce de théâtre, jouée par petits et grands de **St FRAIMBAULT**, que les familles ont répondu à l'invitation.

La troupe, composée de frambaldéennes et frambaldéens, âgée de 5 à 77 ans, a mérité l'ovation qu'elle a reçue. Portés par Audrey GERBAUD, ils ont présenté un spectacle humoristique qu'ils ont préparé et répété à partir du mois de septembre. En effet, chaque dimanche, la plupart des artistes en herbe ont donné de leur temps pour nous offrir cette pièce très drôle intitulée « L'île de Cocofesse ».

Encore bravo à : Axel GERBAUD, Louann GERBAUD, Phoebe GAYNON, Léann LEDAUPHIN, Amandine LEVALLET, Gabriel FIAULT, Basile FIAULT, Clara JAMELOT, Nathalie FIAULT et Madeleine LEVEQUE.

Un grand merci à Audrey, sans qui, cela n'aurait pas vu le jour.

A la suite de cette représentation très applaudie, des remerciements ont été adressés aux différents intervenants (agents techniques, souffleuses, contribution de parents...) qui ont permis la réalisation de cette saynète.

L'autre moment phare de cet après-midi destiné aux enfants fut l'arrivée du père Noël. Le célèbre personnage a distribué des cadeaux aux 49 chérubins nés entre 2004 et 2016. Les plus jeunes, un peu intimidés par cet homme à l'épaisse barbe blanche, ont eu besoin d'être accompagnés pour aller chercher leur petit paquet.

Enfin, c'est avec un bon vin chaud pour les grands, de jus de fruit pour les petits et d'une brioche que ce moment convivial s'est clôturé en fin d'après-midi.



Autorisation de sortie du territoire

L'article 371-6 du code civil prévoit désormais l'obligation pour tout mineur qui voyage sans un représentant légal de justifier d'une autorisation préalable d'un titulaire de l'autorité parentale pour sortir du territoire français. Le décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 précise les conditions d'application de ce dispositif et, en particulier, prévoit l'utilisation de [l'imprimé CERFA n° 15646*01](#). Il fixe la date d'entrée en vigueur du dispositif au 15 janvier 2017.

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire ; les communes peuvent toutefois informer utilement les usagers et, le cas échéant, mettre le formulaire CERFA à la disposition des personnes qui ne disposeraient pas d'un accès à internet ou d'une imprimante.

► [Circulaire n° INTD1638914C](#) du 29 décembre 2016 relative aux conditions de sortie du territoire national des mineurs

Remise des prix pour les concours des Drôles de Jardins Et du fleurissement 2016

Petit retour sur la cérémonie du 16 novembre 2016 qui a permis de donner les classements du fleurissement communal et des Drôles de Jardins.

Mr le Maire et quelques conseillers ont accueilli les personnes ayant œuvré au fleurissement de leur maison et les participants des Drôles de Jardins.

Figuraient parmi les invités, Mme de VALLAMBRAS, et M. BLOUET, qui ont, par leur présence et leur discours, félicité et encouragé l'ensemble des acteurs de ces initiatives.

Ont été également conviés, les membres des jurys, qui ont su, cet été, se rendre disponible, pour visiter et classer les différents sites fleuris.

Enfin, les gagnants du concours des Drôles de Jardin étaient également invités. Il s'agissait de 2 personnes habitant en Mayenne.

Chaque participant présent a reçu son prix et les félicitations de M. LEROUX et de son équipe.

Comme l'an passé, les participants aux Drôles de Jardins ont été plus nombreux à se déplacer pour cette cérémonie que les particuliers. Les personnes absentes doivent se rendre à la mairie où leur récompense leur sera remise.

Cet agréable moment s'est terminé autour d'un goûter, avec, en toile de fond, un diaporama permettant d'admirer le fleurissement communal, le fleurissement des particuliers et celui des Drôles de Jardins.

Petit rappel pour le fleurissement communal et les Drôles de Jardins, le thème 2017 sera « **Panique au jardin !!** »

CLASSEMENT DES DROLES DE JARDINS 2016

1er MFR de PRE en PAIL parcelle n°8 - 2ème Centre Hospitalier du Nord Mayenne
- AS Atelier Plein Air MAYENNE parcelle n°7 - 3ème MFR de PRE en PAIL parcelle n°4 - 4ème Centre Hospitalier du Nord Mayenne - Service Pavillon 2 MAYENNE parcelle n°6 - 5ème Centre Guillaume Postel BARENTON parcelle n°9 - 6ème Maison d'Accueil Spécialisée ANAIS de JUVIGNY SOUS ANDAINE parcelle n°5 - 7ème Ecole Publique de ST FRAIMBAULT parcelle n°2 - 8ème Ecole Jeanne.d'Arc de CEAUCE, parcelle n°10 - 9ème Génération Mouvement ST FRAIMBAULT parcelle n°11 - 10ème Maison de Retraite EHPAD Les Tilleuls LASSAY LES CHATEAUX parcelle n°3 - 11ème MFR de CERISY- BELLE-ETOILE, parcelle n°1



CLASSEMENT DU CONCOURS COMMUNAL DU FLEURISSEMENT 2016

Catégorie 1 : MAISONS AVEC FACADE ET BALCON

1ère Mme LEVEQUE, 11 Rue de Montgermont - 2ème Mme HAVARD, 9 Rue Comte de Tessé
 3ème Mme LEGENDRE, 31 Rue Abbé Jolly - 4ème Mme CORBEAU, 8 Place de l'Eglise
 5ème Mme ARCANGER, 14 Rue des Tisserands - 6ème Mme TABURET, 6 Rue Abbé Jolly
 7ème M. BURDETT Mme COUSIN, L'Aumône- 8ème Mme POUSSIER, 13 Place de l'Eglise
 9ème AU RELAIS, 12 Rue Abbé Jolly

Catégorie 2 : MAISONS AVEC JARDIN VISIBLE DE LA RUE

1 ère Mme DELANGLE, Raidevin - 2ème Mme TIERCELIN, 10 Rue du Maine
 3ème Mme DUTERTRE, Raidevin - 4ème Mme DELANGLE, La Châtrie
 5ème M. DEFRANCE, 34 Rue de Montgermont - 6ème Mme DUTERTRE, Les Aunaies
 7ème Mme Estelle HARDY, La Beslière - 8ème Mme LHERMITTE, 4 Rue de l'Orrière
 9ème Mme CHEDEVILLE, B Rue du Maine - 10ème Mme MARTINEZ 1 Rue du 8 mai 1945
 11ème Mme DENIS, Belle Etoile - 12ème Mme ROSE, La Houssaie

Catégorie 3 : MAISONS AVEC JARDIN PAYSAGE NON VISIBLE DE LA RUE

Prix d'Honneur : Mme DELANGLE, 29 Rue de Montgermont
 1 ère Mme SKINNER, La Maçonnière - 2 ème M. LEVEQUE, 12 Rue de la Reinière
 3ème Mme FIAULT, 17 Rue de l'Orrière - 4ème Mme REMANDE, Mémantel
 5ème Mme HUET, Village Tissier - 6ème M. ALLAIS, 6 Rue du Maine

Catégorie 4 : CORPS DE FERME EN ACTIVITE

1ère Mme FLEURY, Le Pissot - 2ème Mme DUTERTRE, La Boiserie



**BULLETIN D'INSCRIPTION
 A DECOUPER ET A RETOURNER AVANT LE 1^{er} AOÛT 2017**

A LA MAIRIE DE SAINT-FRAIMBAULT – Place de l'Eglise – 61350 SAINT-FRAIMBAULT
 Téléphone 02 33 38 32 22 - Fax 02 33 38 02 47 - Adresse mail : accueil@saint-frambault.com

M. – Mme – M. et Mme (rayer la mention inutile)

NOM PRENOM
 ADRESSE.....

Demande son inscription pour le Concours des Maisons Fleuries 2016, dans la catégorie suivante :
 (Cocher la catégorie voulue)

- Catégorie 1** : Maison avec façade et balcon
- Catégorie 2** : Maison avec jardin visible de la rue
- Catégorie 3** : Maison avec jardin paysagé non visible de la rue
- Catégorie 4** : Corps de ferme en activité.

Déclare accepter le règlement du Concours ainsi que les décisions du Jury Et accepte d'être inscrit au concours départemental.

SAINT-FRAIMBAULT, le Signature

ÉTAT CIVIL 2016

NAISSANCES

Le 29 mai
Le 12 décembre

Kévin GAUTIER
Lola HENRY

Le Four Pommier
2 Lotissement Rottier

MARIAGE

Le 30 juillet

GUILLAIS Anthony
et SINEUX Vanessa

La Haute Roche

DÉCÈS ET TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

Le 26 février
Le 08 mai
Le 20 mai
Le 29 juillet

OURDULLIÉ Yves
FLEURY Vincent
LE MONNIER Louis
MORELLI Raymond

9 Lotissement Rottier
Domfront (Orne)
La Lande
21 Rue du Maine

Saint-Fraimbault 61



CONCOURS D'ÉPOUVANTAILS



INSCRIPTIONS !!
DU 15 MARS AU 30 AVRIL 2017

Renseignements :
Alain BEAUPERE
06.30.12.21.99
beaupere.alain@sfr.fr
accueil@saint-fraimbault.com



La Commune de St FRAIMBAULT organise une



Chasse aux Œufs

Pour les enfants Frambaldéens
et les petits enfants de Frambaldéens de 2 à 12 ans.

Le Samedi 15 AVRIL 2017
dès 14h00



Rendez vous à la Buvette du plan d'eau
Stationnement des véhicules sur le parking
(Fin prévue vers 15h30)



Les enfants seront tous sous la responsabilité
de leurs parents ou grands parents

Participation : 2,00 € par enfant
Inscription obligatoire pour le 20 Mars 2017

BULLETIN DE PARTICIPATION à La Chasse aux Œufs

Nom : Prénom

Adresse :

Nombre d'enfant : Age :

Participera au Goûter : Oui Non

A retourner à la Mairie. Règlement à l'ordre du TRESOR PUBLIC impérativement

DATES A RETENIR

- Le 5 mars : « Poule au blanc » Familles Rurales à 12h00 à la salle polyvalente
- Le 1 avril : Course de LA VARENNE
- Du 15 mars au 30 avril, inscriptions : Concours d'épouvantails
- Le 15 avril : Chasse aux œufs
- Le 10 et 11 juin : Festival « L'Art en Liberté »
- Le 25 juin : La journée de la pêche
- Le 15 août : Les Flories d'Antan
- Le 14 octobre : Les foulées frambaldéennes

